Städteinitiative Bildung Volksschule Initiative des villes en matière de formation: École obligatoire

Aarau – Bâle – Berne – Biel/Bienne – Coire – Emmen – Frauenfeld – Fribourg – Granges – Illnau-Effretikon – Köniz – Kriens – La Chaux-de-Fonds – Lucerne – Morges – Neuchâtel – Olten – Schaffhouse – Soleure – St-Gall – Thoune – Uster – Winterthur – Zoug – Zurich

A-Post

Union des villes suisses Madame Barbara Santschi Florastrasse 13 3000 Berne 6

Prise de position dans le cadre de la consultation sur la refonte totale de la loi relative à l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

Lucerne, le 21 janvier 2010 up

Madame Santschi,

Par courrier en date du 11 novembre 2009, l'Union des villes nous a invités à donner notre avis sur la consultation relative à la loi fédérale mentionnée ci-dessus.

I. Généralités

L'encouragement de la recherche et de l'innovation relevant de l'enseignement supérieur et concernant principalement la Confédération et les cantons, l'Initiative des villes en matière de formation: école obligatoire (IVEO) ne peut pas évaluer les réalisations contenues dans les documents de consultation avec l'expertise nécessaire. Nous vous remercions de votre compréhension.

II. Remarques détaillées

Sur le paragraphe 2.5 Parc suisse d'innovation (Section 6) / Art. 29 Contributions et mesures (page 39):

Lors de la création et surtout du choix de l'emplacement du nouveau parc d'innovation récemment programmé, il serait judicieux d'inclure, au côté des cantons, les villes/communes (en tant que site d'accueil possible et donc en tant que contributeurs financiers).

III. Remarque conclusive

L'IVEO approuve sur le fond l'effort de la Confédération, avec la loi révisée, les précisions, les améliorations, les simplifications des tâches, procédures et instruments. Il en découle une base solide pour une utilisation efficace des ressources.

> Initiative des villes en matière de formation : école obligatoire c/o Ville de Lucerne, équipe de direction de la formation

Hirschengraben 17 6002 Lucerne

041 208 82 36 Tél. : 041 208 82 04

E-mail: urs.purtschert@stadtluzern.ch

www.stadtluzern.ch 03_Stellungnahme_BG_Förderung_Forschung_Innovation_FR

Nous vous	s remercions	de nous av	oir offert la	ı possibilité	de donner	notre avi	s et	restons	à
votre disp	osition si vo	us avez d'év	entuelles c	questions.					

Bien cordialement,

Urs Purtschert, lic. iur. Secrétaire